Lettre 14 Adhérents

Bonjour,

Comme l’a dit le président de la République :

**Lundi 3 mai**, rien ne change par rapport à ce qui avait déjà été annoncé par le gouvernement : [les restrictions de circulation en journée prennent fin](https://www.leparisien.fr/societe/covid-19-en-france-fin-de-lattestation-le-3-mai-une-premiere-etape-de-reouverture-mi-mai-21-04-2021-OFOHZGCPPJGOTDZYWQDUISVHQY.php), collèges et lycéens rouvriront totalement ou partiellement. Les commerces aujourd’hui fermés le resteront à ce moment-là. Il faudra ensuite attendre deux semaines pour arriver à la deuxième phase du déconfinement.

**Le mercredi 19 mai**, tous les commerces pourront rouvrir. Les musées, monuments, théâtres, cinémas et [lieux de spectacle avec du public assis](https://www.leparisien.fr/culture-loisirs/musique/concert-test-a-paris-5000-personnes-seront-reunies-le-29-mai-a-laccor-arena-27-04-2021-7O357L5YU5DSVCWD3DUG2ZH7DQ.php) (dans la limite de 800 spectateurs en intérieur, et 1000 à l’extérieur) seront aussi autorisés à ouvrir. Les activités sportives, à l’extérieur comme à l’intérieur, seront de nouveau permises. Les stades de football et autres établissements sportifs pourront rouvrir à la même date, avec la même jauge que les lieux de spectacle. Les rassemblements de plus de dix personnes seront interdits, [contre six aujourd’hui](https://www.leparisien.fr/politique/covid-19-les-rassemblements-de-plus-de-6-personnes-en-exterieur-seront-verbalises-24-03-2021-JHCCTUUDSNFS3H6VWVOXMSCEYE.php). On pourra retourner au restaurant, mais seulement en terrasse et avec un maximum de six personnes par table. Le couvre-feu, jusque-là établi à 19 heures, sera décalé à 21 heures.

Donc, je demande aux professeurs de poursuivre pour les deux semaines 1/2 en distanciel (oui on confine les lundis et on sort des confinements les mercredis ?? C’est comme ça !).

Reprise en présentiel pour tous (questions : mineurs, majeurs, groupe…il faudra voir les décrets) le mercredi 19 mai. Couvre-feu décalé à 21h (donc encore besoin d’une attestation (scolarité) si votre cours termine après 21h et attestation employeur pour les professeurs).

Si on se fie aux déclarations : tous les ateliers peuvent reprendre sauf la chorale, dans nos locaux au moins. Si la mairie de Saint-Nizier nous permet d’utiliser à nouveau la salle du Carillon ou une autre, et selon l’interprétation des textes si on peut mettre 800 personnes en intérieur, on doit pouvoir permettre à 35 choristes de répéter même debout ! (Info après appel : on nous propose la salle Arcanson. C’est bien ! Merci. A suivre, on vous informera.)

Enfin des dates à retenir :

* Mercredi 5 mai et mercredi 12 mai de 14h à 18h45 (A l’école) : remboursement des cours non réalisés.

(Nous sommes encore à la peine avec notre mailing mais les courriers individualisés sont prêts et vous seront remis pour vérification lors de votre venue. Ne vous pressez pas tous dès 14h !)

* Samedi 29 mai 10h au théâtre : peut-être assemblée générale de l’association. (On vous tient informés)
* Samedi 19 juin : fête de la musique (programme en cours de finition et couvre-feu à 23h)

Cordialement

Gilles VADON